



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 537
Commune de St-Martin-Valmeroux
Lieu-dit St-Rémy-de-Salers

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu la demande de la société DMLS Films.
- Vu l'avis favorable de la mairie de St-martin-Valmeroux du 6 août 2025
- Vu l'avis favorable de la mairie de Saint-Chamant du 7 août 2025

Considérant que pour permettre le tournage de la série télévisée « Espionne », et pour assurer la sécurité du personnel et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 537

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac.

ARRÊTÉ

Article 1 :

- Le vendredi 29 août 2025 de 7h00 à 14h00, la Route Départementale n°537 sera fermée à la circulation entre les PR 0+330 et 1+430, entre le hameau de Salles et Saint-Rémy-de-Salers .

Article 2 :

- L'ensemble du trafic sera dévié par les RD537, 135, 42, 922 et 37.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par la société DMLS Films.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par la société DMLS Films.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

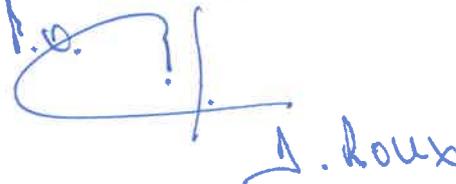
- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- La société DMLS Films
- L'antenne de Mauriac
- Le centre routier de Salers

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

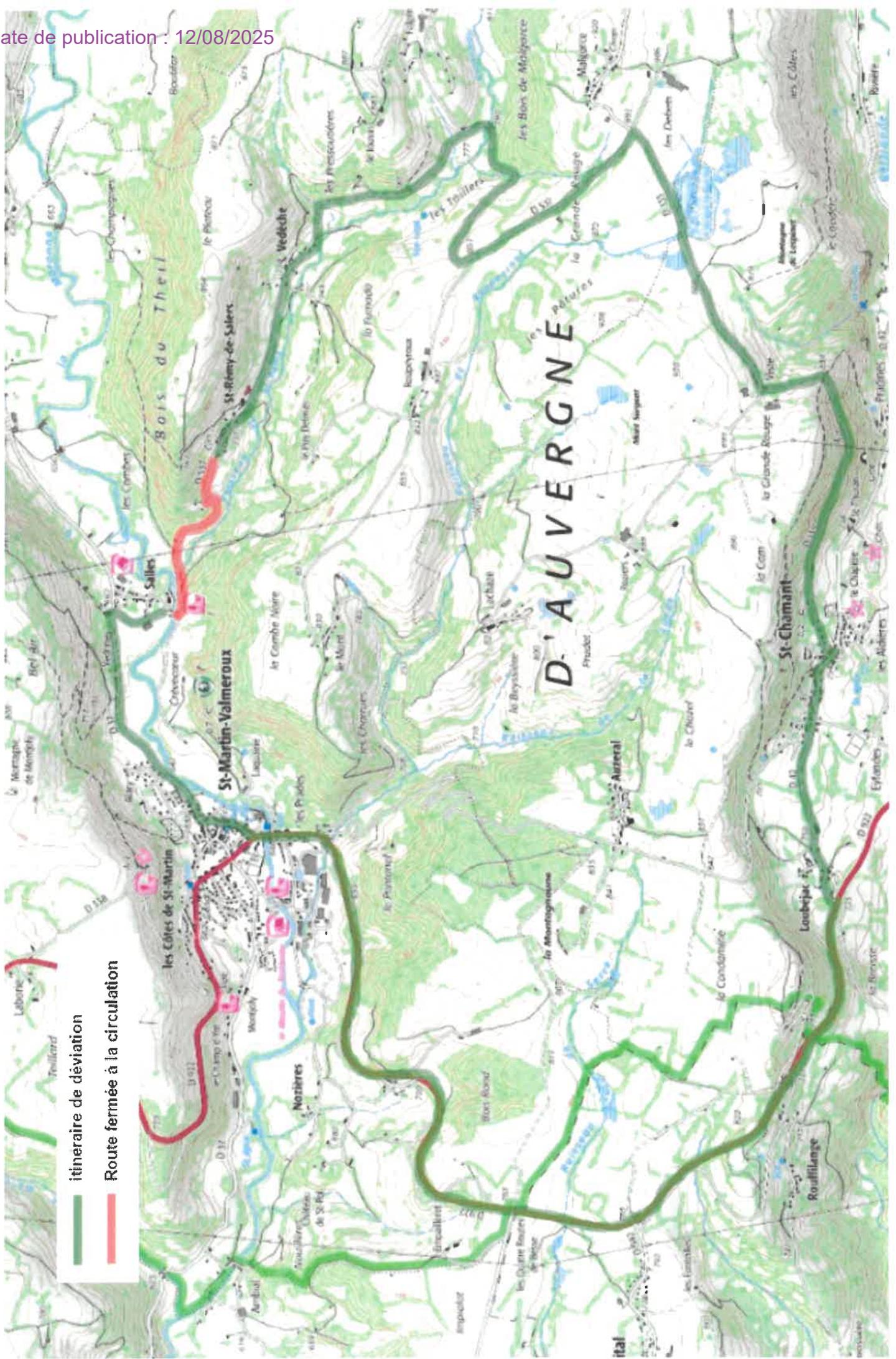
Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de St-Martin-Valmeroux et Saint-Chamant
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : **11 AOÛT 2025**
Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Roux', is written over the printed name of the Director of Mobility.



itineraire de déviation

Route fermée à la circulation

Fabrice Bouscatier

De: Mairie SAINT CHAMANT
Envoyé: jeudi 7 août 2025 11:08
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE : déviation RD537 à St-Rémy-de-Salers

Bonjour,
Monsieur FABRE Jean-Marie, Maire de saint Chamant , vous fait part de son avis favorable pour cette déviation le 29/08/2025.

Cordialement.

Estelle Ribes,
Secrétaire de Mairie

Mairie de St Chamant
3 Place Roger Rigaudière
15140 Saint-Chamant

Tel : 04.71.69.22.20

Secrétariat ouvert mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12 h

<http://saint-chamant-cantal.fr/>

<https://www.facebook.com/commune.saintchamant.7>



Le : 06 août 2025 à 06:37 (GMT +02:00)

De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

À : "Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX" <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT CHAMANT" <mairie.saintchamant@wanadoo.fr>

Objet : déviation RD537 à St-Rémy-de-Salers

Bonjour,

Dans le cadre du tournage de la série télévisée « Espionne » la RD537 entre les PR 0+330 et 1+430, la route sera fermée à la circulation le vendredi 29 août de 7h00 à 14h00.

Une déviation sera mise en place par la RD537, 135, 42, 922 et 37 (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier

jeu. 07/08/2025 16:59

À:Conseil Départemental Réglementation Routes <Bprs@cantal.fr>;

📎 5 pièce(s) jointe(s) (4 Mo)

20250731 Projet d'arrêté RD537 StMartinValmeroux.doc; 20250731 communiqué de presse.doc; 20250806 avis StMartinValmeroux.pdf; 20250806 plan déviation RD537 .png; 20250807 avis StChamant.pdf;

Bonjour,

Ci-joint un projet d'arrêté de déviation pour:

RD: 537

Commune: St-martin-Valmeroux

Antenne: Mauriac

CRD: salers

AVIS FAVORABLE

adresse mail demandeur:

aurore.pomies91@gmail.com



Fabrice BOUSCATIER

Coordinateur Territorial Mauriac

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08

fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

cantal
pass

**TOUJOURS ET ENCORE +
DE SPORT ! POUR
LES 3-17 ANS**

8 € = 100 €
DES REDUCS
QUI FONT LA DIFF!

**DU 17 JUIN 2025
AU 16 JUIN 2026**

Sport | Culture | Loisirs | Cinema
Loire | Musique | Activités saisonnières
Ski Alpin | Accueil de loisirs | Séjour

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.